

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt et un

En exercice 19 le 12 avril à 14 heures 00

Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2021

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, Mme Nelly TROUILLET, M. Didier FONTAINE, Mme Nathalie VIAL

Absents ou excusés : M. Adelino MASSANO procuration donnée à Mme Michelle JOLY, Mme Annie DANIERE, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Secrétaire de séance : M. James BILLARD

-----*****-----

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

La commission des finances s'est réunie le 9 avril 2021 pour statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DE DROIT PRIVE	MONTANTS VOTES EN €
Adapei Roanne – Charlieu	150
ARRAVEM – Roanne	150
Docteur Clown – Tassin la demi lune	150
France Alzheimer	150
Les Restaurants du Cœur	150
Les Mousquetaires de la nuit - Roanne	150
Souvenir Français – Comité Roannais	150
Amis du Sornin - AAPPMA	150

Au jardin d'Eline	150
Avenir musical	1 500
FCLS	150
Les mille pattes	150
AIDES A LA SCOLARITE	
ARPA (Association Roannaise pour l'apprentissage)	360
CECOF Ambérieu en Bugey	45
CFA BTP SAINT ETIENNE	180
Ecole Sainte Marie	110
MFR des 4 vallées	45
Lycée agricole Ressins	360
MFR Saint Germain Lespinasse	90
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Autres	15 660
SORTIES PISCINE ET PEDAGOGIQUES	
TOTAUX	20 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette attribution de subventions.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions ainsi proposées.

3/ Taux des taxes locales pour 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 844 112.00 €,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de cette année le taux de la taxe d'habitation est supprimé et compensé par l'ajout au taux de la taxe foncière sur le bâti du taux départemental de la même taxe.

Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 34.48
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.55

A titre d'information les taux précédents étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 10.77 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36.55 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces taux pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 34.48
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.55

4/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- Budget annexe « assainissement » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à un résultat de positif de 7 703.79 € à affecter à la section investissement recettes, article 1068 du budget primitif 2021.

- Budget annexe « site industriel de Briennon » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à un résultat de positif de 62 671.10 € à affecter à la section fonctionnement recettes, article 002 du budget primitif 2021.

- Budget annexe « lotissement la Villatière » :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à un résultat de positif de 11 519.09 € à affecter à la section fonctionnement recettes, article 002 du budget primitif 2021.

- Budget communal :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à un résultat de positif de 1 351 710.95 € à affecter à la section investissement recettes, article 1068 du budget primitif 2021.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats ainsi proposée.

5/ Vote du budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes

Les différents budgets sont présentés par l'adjoint aux finances :

Budget annexe « assainissement » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	92 564.00	042-Opérations d'ordre	19 071.00
042-6811 Dotation aux amortissements	45 507.00	70611-Redevance assainissement	120 000.00
66-Charges financières	16 000.00	70613-Redevance raccordement	15 000.00
TOTAL	154 071.00	TOTAL	154 071.00

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
040-Opérations d'ordre	19 071.00	001-Excédent antérieur reporté	14 142.63
16-Emprunts et dettes	48 300.00	040-Amortissements	45 507.00
1001-Travaux divers	2 000.00	10222-FCTVA	9 883.00
1003-Travaux réseaux assainissement	2 316 875.71	1068-Affectation résultat fonctionnement	7 703.79
1004-Travaux rue de Briennon	290 673.48	13-Subventions :	
4581-Opérations pour le compte de tiers	6 600.00	1003-Travaux réseaux assainissement	1 644 463.50
		1004-Travaux rue de Briennon	75 220.27
		16-Emprunts	880 000.00
		4582-Opérations pour le compte de tiers	6 600.00

TOTAL	2 683 520.19	TOTAL	2 683 520.19
--------------	---------------------	--------------	---------------------

Après délibération le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement » est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « site industriel de Briennon » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	88 871.10	002-Excédent antérieur reporté	62 671.10
6522-Transfert au budget communal	40 000.00	70878-Produits de services	4 704.00
65888-Régularisation amortissement	10.00	752-Revenus des immeubles	61 506.00
TOTAL	128 881.10	TOTAL	128 881.10

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
0001-Immobilisations – installations	77 967.48	001-Excédent antérieur reporté	77 967.48
TOTAL	77 967.48	TOTAL	77 967.48

Après délibération le budget primitif 2021 du budget annexe « site industriel de Briennon » est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « lotissement la Villatière » :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Articles	Montant	Articles	Montant
011-Charges à caractère général	11 519.09	002-Excédent antérieur reporté	11 519.09
TOTAL	11 519.09	TOTAL	11 519.09

Après délibération le budget primitif 2021 du budget annexe « lotissement La Villatière » est adopté à l'unanimité.

Budget communal :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	387 126.00	013-Atténuations de charges	23 500.00
012-Charges de personnel	858 500.00	70-Produits des services	104 800.00
014-Atténuation de produits (dégrèv. TH)	3 000.00	042-Transfert entre sections (régie)	20 000.00
65-Autres charges de gestion courante	231 156.74	73-Impôts et taxes	1 155 633.00
66-Charges financières intérêts	50 000.00	74-Dotations et participations	530 658.00
67-Charges exceptionnelles	3 500.00	75-Autres produits de gestion courante	95 000.00
042-6811 dotations aux amortissements	46 318.26	76-Produits financiers	10.00
022-Dépenses imprévues	40 000.00	002-Excédent antérieur reporté	0.00
023-Virement à la section investissement	310 000.00		
TOTAL	1 929 601.00	TOTAL	1 929 601.00

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit antérieur reporté	0.00	021-Virement de section fonctionnement	310 000.00
020-Dépenses imprévues	15 000.00	024-Produits de cessions d'immos	39 000.00
16-Emprunts	162 000.00	040-Amortissements	46 318.26
204-Subventions d'équipement versées	270 000.00	10-Dotations, fonds divers	1 395 710.95
0018-Gros travaux de voirie	100 000.00	0018-Subvention travaux voirie	16 380.00
0037-Acquisition matériel technique	100 000.00	0041-Subventions travaux bâtiments	29 079.70
0038-Acquisition matériel informatique	3 000.00	0053-Subventions travaux camping	2 774.00
0041-Travaux bâtiments communaux	111 226.29	0087-Subventions Tennis	15 000.00
0045-Réserves foncières doc. Urba.	1 023.22	041-Opérations patrimoniales	31 880.68
0053-Travaux stade et camping	20 000.00	0092-Subventions aménagement RD4	159 079.00
0065-Travaux bâtiments écoles	10 000.00	001-Excédent antérieur reporté	225 011.77
0090-Cimetière	22 500.00	0093-Subventions travaux eaux pluviales	62 925.00
0091-Voie douce	6 000.00		
0089-Travaux école suite incendie	836 529.17		
0092-Aménagement RD4	423 000.00		
0093-Travaux eaux pluviales	201 000.00		
040-Transferts entre sections	20 000.00		
041-Opérations patrimoniales	31 880.68		
TOTAL	2 333 159.36		
		TOTAL	2 333 159.36

Après délibération le budget primitif 2021 du budget communal est adopté à l'unanimité.

6/ Réfection des trottoirs rue de Briennon et place du 8 mai – demande de subvention au Département

Dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2021 a été inscrite la réfection des trottoirs de la rue de Briennon et de la place du 8 mai.

L'estimation du coût a évolué et une nouvelle délibération doit être prise validant le nouveau plan de financement.

Le montant estimé des travaux pour la route de Briennon s'élève à 241 000.00 € HT,

Le montant estimé des travaux pour la place du 8 mai s'élève à 137 500.00 € HT.

Le Département est sollicité sur une base de 30 % de subvention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce nouveau plan de financement et de l'autoriser à solliciter une subvention au Département.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département.

7/ Réfection des trottoirs rue de Briennon et place du 8 mai – demande de subvention à la Région

Dans le cadre du plan de relance Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs de la rue de Briennon et de la place du 8 mai.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

8/ Transfert à la Communauté de communes de la compétence PLU

Lors du conseil municipal du 2 novembre 2020 le conseil s'était opposé à l'unanimité au transfert automatique à Charlieu Belmont Communauté de la compétence PLU au 1^{er} janvier 2021.

La Loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire avait par la même repoussé la date du transfert de la compétence PLU au 1^{er} juillet 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit de nouveau se prononcer sur ce transfert mais au 1^{er} juillet 2021.

Après délibération le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU à Charlieu Belmont Communauté au 1^{er} juillet 2021.

9/ Facturation à deux familles des dégradations causées par leurs enfants

En fin d'année 2020 deux jeunes mineurs de Pouilly sous Charlieu ont fracturé la porte d'une maison rue de Charlieu. Les services techniques ont condamné l'accès à la maison. Le coût de cette intervention s'élève à 235.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à facturer à chaque famille le coût des réparations, soit 117.50 € par famille.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à adresser à chaque famille un titre de recette d'un montant de 117.50 €.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 14h45.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.